

Commission de Suivi de Site (CSS) de SFPLJ

25 janvier 2023

Gennes, salle polyvalente

Compte-rendu

Ordre du jour :

- 1/ Présentation du rapport d'activité par l'exploitant
- 2/ Présentation des inspections réalisées par la DREAL
- 3/ Projets en cours ou à venir sur les communes de Gennes, Nancray et La Chevillotte
- 4/ Points divers

Annexe : Liste des participants

La réunion débute à 14h00. Le Président ouvre la séance et propose un tour de table de présentation des participants. Puis il passe la parole à la salle pour d'éventuelles questions.

Mme ROBERT prend la parole : elle souhaite obtenir une copie de l'étude de danger réalisée par l'exploitant en 2020 (révision quinquennale). La DREAL répond : ce document est communicable et une copie lui sera envoyée, après retrait des éléments sensibles concernant la sécurité du site ou le secret commercial. L'exploitant informe par ailleurs qu'il avait mis à disposition de la DREAL, 5 ans auparavant, une synthèse des risques destinée au grand public, qui avait été revue en raison du plan Vigipirate.

1/ Renouvellement du bureau de la CSS et du règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur a été envoyé aux membres. Il est adopté à l'unanimité des présents. Concernant le bureau, la composition suivante est adoptée à l'unanimité :

- Collège Administrations de l'État : DREAL Bourgogne Franche Comté
- Collège Élus des collectivités territoriales : maire de Gennes
- Collège Exploitant : directeur de la SFPLJ

- Collège Salariés : Maxime FLEURY
- Collège Riverains / Associations de protection de l'environnement : association AGRISS

2/ Bilan prévu à l'article 8 du règlement intérieur de la CSS

Le dépôt SFPLJ de Gennes est alimenté par le pipeline SPSE, qui part de Fos-sur-Mer avec un débit de 1800 m³/h, à destination de Karlsruhe (Allemagne). La partie au nord de Besançon jusqu'à Karlsruhe n'est plus utilisée depuis plusieurs années : elle est fermée et inertée sous azote. Le dépôt de Gennes est un dépôt tampon : il assure la distribution vers la raffinerie de Cressier (Suisse) avec un débit de 650 m³/h. Cette dernière produit environ 25 % de la consommation suisse en produits pétroliers.

Le site se compose d'un manifold (système de vannes permettant de répartir le pétrole dans les réservoirs T1, T2, T5 et T6), d'une station de pompage permettant de renvoyer le pétrole vers le Cressier, de réserves d'eau (extinction d'incendie) et d'une salle de contrôle. Le centre de maintenance SPSE jouxte le dépôt.

2.1/ État actuel d'exploitation du site

Les conditions d'exploitation n'ont pas changé depuis 2020 : la SFPLJ est détenue à 100% par Varo Refining Cressier depuis 2012. Le dépôt est opéré par la Société du Pipeline Sud Européen (SPSE) depuis sa mise en service en 1966. La capacité de stockage maximale de pétrole brut est de 4 x 26'750 m³, soit 107'000 m³. Il est opéré sur 2 réservoirs à savoir actuellement T1 et T2. Les réservoirs T5 et T6 sont hors exploitation : le dépôt est actuellement utilisé à 35 % de sa capacité et la remise en service des bacs T5 et T6 n'est pas projetée pour l'instant.

En 2022, 3,04 millions de tonnes de pétrole brut ont transité vers la raffinerie de Cressier, quantité la plus importante depuis l'ouverture du dépôt.

La surveillance et l'exploitation du dépôt s'effectuent 24h/24 et 365 jours/an. 2 personnes se trouvent à minima en permanence sur le site : un opérateur et un agent de sécurité. L'effectif du site est de 7 opérateurs et 5 agents de sécurité pour le dépôt et de 6 personnes pour le centre de maintenance. Une ronde de surveillance technique du site est organisée régulièrement, y compris de nuit et le week-end.

Les mesures COVID 19 sont toujours en vigueur.

2.2/ Actions réalisées pour la prévention des risques en 2022

Pour le dépôt

- Entretien annuel ordinaire selon les plans de maintenance (300 k€)
- Inspection quinquennale du réservoir T2 (30 k€)
- Révision du moteur électrique du groupe de pompage 3 (20 k€)
- Prolongement du rideau d'eau sur le bâtiment de la pomperie incendie (3 k€)
- Remplacement de l'éclairage (LED) dans la station de pompage SP1 (15 k€)
- Mise en place d'un joint isolant en sortie du dépôt (20 K€)

Pour le pipeline

- Inspection du pipeline par racleurs instrumentés (950 k€)
- Remplacement de 9,2 km de pipeline sur les communes de Mamirole, Trepot, L'Hôpital du Grosbois, Etalans, Fallersans (6,6 M€)
- Remplacement de la vanne de sectionnement V3 à Vernierfontaine (200 k€)

- Construction de cuvelage autour des vannes de sectionnement V3, V4 et V5 (100 k€)
- Révision quinquennale de l'étude des dangers du pipeline (50 k€)
- Amélioration du balisage du pipeline, rajout de 23 balises (3 k€)
- Étude de détails du système de détection de fuite LDS (53 k€)
- Étude bathymétrique aux croisements des cours d'eau (30 k€)

Pour information, lors des révisions quinquennales des bacs, les contrôles se font par l'extérieur ; ceux-ci restent en exploitation. Concernant les inspections par racleurs instrumentés, celles-ci sont effectuées tous les 2/3 ans et concernent également la partie suisse du pipeline. Les conclusions de l'inspection de 2022 sont attendues : aucune grosse réparation ne sera nécessaire. A propos du remplacement de pipeline : le nouveau pipeline fait désormais 35 km, entre le site et Orchamps-Vennes. L'étude bathymétrique avait pour objectif de s'assurer de l'épaisseur de recouvrement du pipeline en fonction des variations de débit des cours d'eau : des travaux seront nécessaires sur 2 cours d'eau proches de Morteau. Ils seront réalisés cette année 2023.

Les actions prévues pour la prévention des risques en 2023 sont les suivantes :

Pour le dépôt

- Entretien annuel des installations selon le plan de maintenance. (Budget : 320 k€)
- Inspection quinquennale du réservoir T1. (Budget : 30 k€)
- Projet de modernisation de l'instrumentation du dépôt (SCADA - système de contrôle et d'acquisition de données en temps réel) phase 1 : la transition se fera lors du prochain arrêt de la raffinerie, prévu en juin 2024. (Budget : 600 k€)
- Révision du Plan d'opération Interne (POI) avec l'intégration des dispositions prévues à l'Annexe V de l'arrêté du 26/05/14, relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées, modifié par l'arrêté du 22/09/21. Cette révision va inclure par exemple, les dispositions permettant de mener les premiers prélèvements environnementaux lors d'incident/d'accident. Un guide est attendu sur ces nouvelles dispositions relatives aux substances pouvant être rejetées en cas d'accident : liées au pétrole mais pas seulement, car il faudra prendre en compte les produits générés par la combustion des bâtiments, des peintures des bacs... (Budget 15 k€)

Pour le pipeline

- Révision du moteur et de la pompe de la station de pompage SP2 à Morteau. (Budget : 200 k€)
- Implémentation du projet du système de détection de fuite LDS. Ce système permettra de détecter une fuite de l'ordre de 4/5 m³ en quelques minutes et de la situer dans un segment de 100/200 mètres. (Budget : 1,4 M€)
- Reprise du recouvrement du pipeline suite à l'étude bathymétrique. (Budget : 130 k€)
- Révision du Plan de Sécurité et d'Intervention (PSI), équivalent du POI pour le dépôt.

En réponse aux questions de la salle :

Y a-t-il eu des fuites auparavant : oui, une fuite s'est produite sur le réseau en 1985 au niveau de la vanne de La Chevillotte, suite à quoi 6 km du pipeline avaient été remplacés. Les distances entre les vannes varient selon le pays. Côté français, elles sont espacées de 19 à 43 km, sachant qu'il existe différentes contraintes : déclivité du terrain, qui entraîne une modification de pression du produit, viscosité du produit... La pression maximum de service autorisée est de 90 bars. Les tubes utilisés résistent jusqu'à 150 bars. Le transfert par les vannes se fait à 83 bars et lors du pompage, entre 67 et 70 bars.

Risques de détérioration du pipeline : ils sont plus liés aux agressions extérieures (pour plus de 50 % : travaux, tracteurs...) qu'à des phénomènes internes comme la corrosion, qui sont très précisément et rapidement identifiés. Lorsqu'un problème est détecté, une déviation est installée à moins de 2 mètres, enterrée plus profondément. La partie défailante reste en place après inertage, et elle est, si besoin, remplie de béton afin d'éviter l'affaissement du sol au dessus. Ce procédé assure la stabilité en sous sol pour une durée de 200 ans. Une servitude de 10 mètres est en vigueur de part et d'autre du pipeline. La partie entre Gennes et Karlsruhe est quant à elle maintenue en pression avec de l'azote et sa protection cathodique est maintenue. Elle continue à être surveillée. Une éventuelle remise en service, au vu du contexte international par exemple, n'est pas connue au jour d'aujourd'hui.

Risques liés aux réservoirs T5 et T6 : ceux-ci ont été nettoyés, ils sont déconnectés du réseau. En l'état, ils ne sont pas exploitables, mais restent inscrits dans l'étude de dangers. La question se posera d'en remettre un en service lors de l'inspection décennale du bac T1 en 2027 et du bac T2 en 2028, car le site ne pas opérer avec un seul bac et chaque inspection décennale dure 6 mois. L'exploitant réfléchit cependant à une solution alternative qui serait d'envoyer le pétrole lors de sa réception en absorbant la différence de débit via stockage dans un seul bac (1200 m³).

Organisation en cas d'accident : tant que les conséquences restent à l'intérieur du périmètre du site, c'est l'exploitant qui gère via son POI. Hors de ce périmètre, la préfecture et ses services interviennent via le PPI, Plan Particulier d'Intervention. Exploitant : le phénomène majorant identifié sur le site est un boil over de bac (explosion suite à incendie éteint par de l'eau transformée rapidement en vapeur). Ce phénomène survient environ 10 heures après le début de l'incendie, ce qui donne le temps d'évacuer la population qui se trouve dans un rayon de 750 mètres (distance d'impact de l'accident inscrite dans le PPI). Le site dispose de 2 réserves d'eau dédiées à l'extinction d'incendie, soit plus que la quantité nécessaire. Le pétrole ne s'enflamme pas rapidement, par contre les fumées générées peuvent être toxiques.

DREAL : la question se pose de la qualité des particules et de leur dispersion (voir Lubrizol à Rouen : différents produits non identifiés rejetés). Pour cela, la DREAL peut s'appuyer sur la Cellule d'Appui aux Situations d'Urgence (CASU) de l'INERIS.

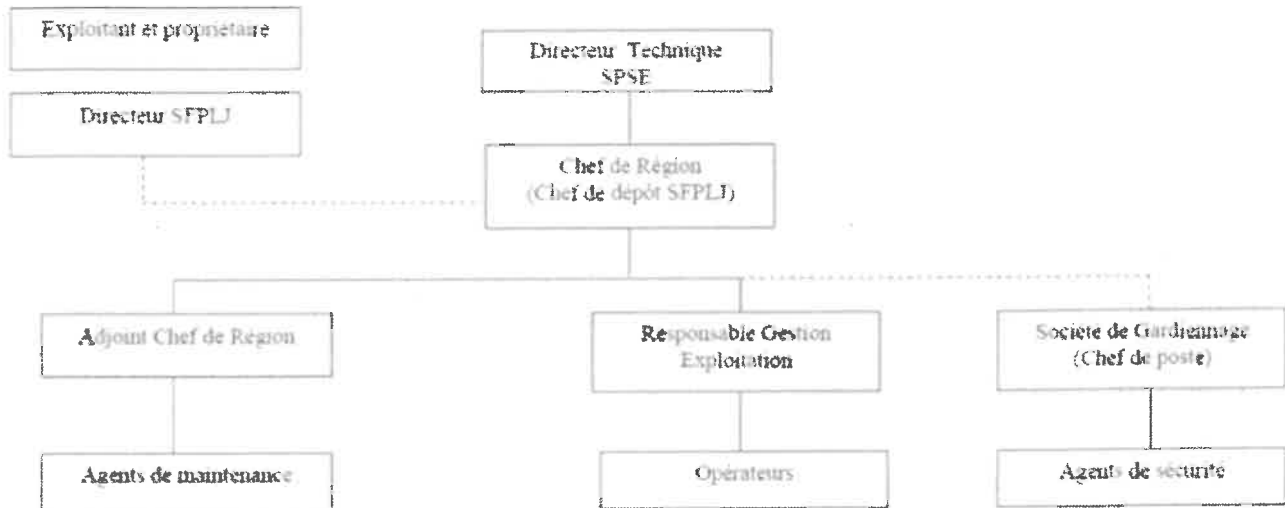
Différences entre les pétroles : tous sont différents – densité, quantité de soufre... en fonction de leur provenance. Chacun est analysé avant transfert dans le pipeline, particulièrement au vu de sa capacité corrosive. En provenance du Kazakhstan et d'Afrique, aucun n'est issu de la fracturation hydraulique. Certains pétroles laissent des résidus (huiles entre autres) non valorisables, et ne sont donc pas recherchés. Les pétroles destinés à la fabrication de bitume ne sont plus accueillis à la raffinerie de Cressier.

2.3/ Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)

Organisation

L'effectif du site est de 7 opérateurs, 5 agents de sécurité pour le dépôt et 6 personnes pour le centre de maintenance. L'organigramme est le suivant :

Organigramme de la Région Centre SPSE
Gestion de des installations Dépôt et Ligne SFPLJ



Formations

La sécurité constitue toujours une priorité dans le budget formation. 47 formations ont été suivies en 2022 :

- 1 formation et 3 recyclages Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- 9 recyclages habilitation électrique
- 1 formation AIPR
- 1 recyclage encadrement amiante
- 4 formations sur feu réel (extincteur)
- 1 formation à la conduite routière
- 1 formation gestes et postures
- 2 formations ATEX 1
- 3 formations risques chimiques
- 4 formations LMRA (last minute risk)
- 1 formation manipulation SF6
- 6 formations utilisation RD8000 pour détection pipeline
- 4 formations risques électromagnétique
- 2 formations transfert de liquide par pipeline
- 6 formations CACEC gerbeur
- 1 formation gestion d'un sinistre

Identification et évaluation des risques d'accident majeur

La principale source d'identification des risques d'accidents majeurs est l'étude de dangers remise à jour au minimum tous les cinq ans. La révision quinquennale de l'étude de dangers du dépôt a été remise aux administrations en janvier 2020 (prochaine en 2025), celle du pipeline en décembre 2022.

Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation

Des procédures et instructions sont mises en œuvre pour permettre la maîtrise des procédés et l'exploitation des installations en sécurité. 15 documents Qualité ont été revus en 2022 (thématiques Procédure, Instruction, Mode opératoire) :

Identification	Titre
I GEND 001	Manœuvre de la vanne pied de bac en cas d'incendie
I GEND 002	Opérations de réception
I GEND 004	Auto surveillance de l'eau du dépôt
I GEND 007	Détection de fuite en réception et en expédition

Identification	Titre
I GEND 012	Conduite à tenir en cas de visite inopinée des administrations sur le dépôt ou les installations de Gennes
O GEND 005	Protocole de prélèvement d'eau des piézomètres
I GENL 002	Opérations d'expédition
I GENL 003	Démarrage et arrêt de l'ouvrage
I GENL 004	Choix des débits de pompage
I GENL 006	Défaillance de la commande d'une vanne de sectionnement ligne
I GENL 010	Défaut de liaison Gennes-Cressier
I GENL 011	Envoi d'eau sur SFPLJ
I GENL 012	Démarrage de l'ouvrage sans contre pression
O GENL 002	Passage racleur a SP2
O GENL 004	Séquence à blanc

Gestion des situations d'urgence

Des procédures sont mises en œuvre pour la gestion des situations d'urgence, et des exercices sont régulièrement réalisés en interne, avec la participation de la société de gardiennage et d'une personne du siège de Fos Sur Mer. Le compte-rendu des exercices et le retour d'expérience sont enregistrés et permettent de valider et consolider les scénarios POI. 5 exercices POI ont été réalisés en 2022 :

03/22 : fumée sur le toit du bac T1

04/22 : perte de confinement de la sous-cuvette 21 du T2 en réception.

06/22 : feu de toit de bac ou de joint de bac évoluant en perte de confinement au-delà d'une sous-cuvette de rétention + feu de rétention (POI Annuel et passage en PPI)

10/22 : feu ou perte de confinement dans la zone du manifold

12/22 : feu sur station SP1

Un exercice PSI (Plan de Sécurité et d'Intervention) a été réalisé sur le pipeline SFPLJ le 7 septembre 2022, en collaboration avec les autorités, sur la commune d'Etray.

Les exercices PPI sont réalisés tous les 3 ans : le prochain se fera en 2025.

Question : le format de 2018 sera-t-il répliqué dans les prochains exercices ?

La préfecture explique qu'il existe 2 types d'exercices PPI : cadre ou réel. L'exercice de 2018 était un exercice en situation réelle. De tels exercices nécessitent une forte mobilisation de l'ensemble des services : ils ne peuvent pas être mis en œuvre chaque fois car d'autres situations doivent être testées (incendie dans un tunnel par exemple). L'exercice de 2022 était un exercice cadre. Il a intégré le déclenchement des feux rouges : ceux-ci n'ont pas été pris en compte, probablement car ce ne sont pas des feux tricolores et qu'il n'y avait pas de panache de fumée. La mairie de Gennes a, quant à elle, constaté des stratégies de contournement : à prendre en compte la prochaine fois ? Cette route départementale est très empruntée en journée.

Audits et revues de direction

Chaque « événement significatif » fait l'objet d'une analyse particulière. Les résultats sont présentés et commentés mensuellement au comité de direction et aux instances représentatives du personnel. Aucun événement n'est survenu en 2022.

Le respect des procédures élaborées dans le cadre du système de gestion de la sécurité (SGS) est assuré par le service HSEQ (hygiène sécurité environnement qualité). Ce suivi fait l'objet d'un rapport mensuel auprès de la Direction Générale. Dans ce cadre, le suivi des objectifs assignés à chaque entité de l'entreprise est examiné chaque mois.

Un audit interne du SGS a été réalisé le 14 novembre 2022, sur les chapitres 4 (Gestion des modifications/management), 5 (Gestion des situations d'urgence), 6 (Gestion du retour d'expérience) et 7 (Contrôle du système de gestion de la sécurité), audits et revue de direction). L'ensemble du SGS (7 chapitres) est audité en 3 ans.

La DREAL a effectué 4 visites d'inspection en 2022 : les 30 juin et 18 septembre (nouveaux tronçons en construction du pipeline), le 19 octobre (visite annuelle d'inspection du dépôt) et le 17 novembre (visite annuelle d'inspection du pipeline).

2.4/ Compte rendu des incidents, accidents et plaintes

Aucun incident ni accident n'a été rapporté sur le dépôt de la SFPLJ en 2022.

Odeurs : 7 plaintes ont été enregistrées en 2022, dont certaines ont été faites à la mairie et non pas directement au site (d'où le manque d'information concernant la direction du vent et l'heure) :

Date	Heure	Sens du vent	Mouvements	Description	Commentaires & actions	Produits
29/08/22	-	-	T1: arrêt T2: expédition	Plainte d'un habitant de Gennes auprès de M. le maire transmise le 13.09	Rappel de la procédure à suivre pour les enregistrements des plaintes. Pas de travaux en cours. Ronde faite à postériori : RAS	CPC CJB EPE
13/09/22	-	-	T1: arrêt T2: arrêt	Plainte d'un habitant de Gennes auprès de M. le maire.	Rappel de la procédure à suivre pour les enregistrements des plaintes. Pas de travaux en cours. Ronde faite à postériori : RAS	CPC CJB
07/10/22	09H00	Pas de vent	T1: réception T2: expédition	Plainte odeur	Pas de travaux en cours. Ronde supplémentaire effectuée, RAS	CPC CJB OKO
16/10/22	12H05	En direction du plaignant	T1: expédition T2: arrêt			
17/10/22	12H05	En direction du plaignant	T1: expédition T2: arrêt			
23/10/22	09H45	Pas de vent	T1: expédition T2: arrêt			

25/10/22	-	Pas de vent	T1: Arrêt T2: Arrêt	Plainte odeur	Mail d'information préalable aux travaux. Opération en cours sur gare racleur.	CPC CJB OKO EPE
----------	---	-------------	------------------------	---------------	---	--------------------

Le lien a été fait entre la manipulation de pétrole type CPC, qui contient des mercaptans (molécules très odorantes) et les plaintes. L'odeur provient des résidus restés sur les parois lors du vidage de bac. Ce pétrole est rarement manipulé à Gennes. Ceci a été signalé à la direction de Fos-sur-Mer afin qu'elle s'efforce de réduire les achats de CPC.

Pour rappel, toute odeur ou bruit peuvent être signalés en appelant la salle de contrôle au 03 81 55 87 70 (réponse 24h/24). Les mairies de Gennes, Nancray et La Chevillotte sont prévenues par mail lors de travaux pouvant générer des odeurs. Par ailleurs, l'automne est propice à la stagnation des odeurs.

Discussion :

Maire de Gennes : les odeurs sont récurrentes même si elles ne débouchent pas sur des plaintes. La mairie organise prochainement une réunion avec les habitants, qui ont noté les dates lors desquelles ils ont senti des odeurs en provenance du dépôt, pour faire un bilan. Il propose que l'exploitant vienne leur expliquer le phénomène et échanger avec eux.

Exploitant : celui-ci agrée. SPSE signale par ailleurs que cette année, l'ensemble du pipeline va être inspecté par racleurs instrumentés, depuis Fos-sur-Mer jusqu'à Gennes, soit 477 km. Ces racleurs font 6 mètres de long et pèsent 2 tonnes. 15 racleurs passeront et seront retirés à Gennes, soit 1 toutes les 3 semaines. Le planning va être envoyé aux mairies.

Maire de Gennes : quelle est la nocivité de ces produits?

Adrien ROBERT : au delà des produits odorants, quelle est la nocivité des produits inhalés? Sa demande d'analyse à ATMO Bourgogne Franche Comté est restée sans réponse.

ATMO Bourgogne Franche Comté : les demandes de particuliers sont systématiquement écartées car trop nombreuses. En revanche, un industriel ou une collectivité peut, depuis janvier 2022, commander une étude.

Exploitant : une telle étude avait été réalisée par un bureau d'étude (DEKRA) en 2013. Elle comprenait une modélisation de la dispersion des rejets atmosphérique, validée par des mesures de terrain. Elle avait conclu que les activités du site n'avaient pas d'impact sur la santé.

Pour Adrien ROBERT, une telle étude, commandée par l'exploitant, ne peut pas être considérée comme indépendante, donc ses résultats ne peuvent pas être considérés comme fiables.

La préfecture suggère qu'une telle étude soit réalisée par ATMO Bourgogne Franche Comté pour le compte de l'exploitant, ce qui permettrait de valider les conclusions du bureau d'étude utilisé précédemment. Les prélèvements pourraient être effectués en automne, saison durant laquelle les rejets sont les plus importants.

Bruit : aucune plainte concernant le bruit n'a été enregistrée.

Discussion :

Maire de Gennes : de même que pour les odeurs, des habitants signalent le bruit, sans que cela génère de plainte.

Exploitant : l'étude d'impact sonore des 7 et 8 janvier 2021 avait conclu à un impact engendré par l'activité du dépôt conforme aux exigences réglementaires.

2.5/ Décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet en 2020

Le dépôt SFPLJ n'a fait l'objet d'aucune décision individuelle en 2022, en application des dispositions du code de l'environnement.

3/ Présentation des inspections réalisées par la DREAL¹

En préalable : ne sont présentées en CSS que les inspections concernant le site classé Seveso Seuil Haut. Le pipeline n'en faisant pas partie, les 3 inspections mentionnées par l'exploitant ne sont pas présentées ce jour.

Visite d'inspection du 19/10/2022 : celle-ci s'inscrivait dans le cadre de l'action nationale Sous-traitance, déployée en 2022 sur les sites classés Seveso. Cette action a pour objectif d'obtenir un état des lieux du niveau de respect des exigences réglementaires pour les trois thèmes suivants : la formation/sensibilisation des opérateurs ou entreprises extérieures aux risques, la maîtrise des procédures d'exploitation et la maîtrise des procédures d'urgence. Le suivi des constats de l'inspection du 11/10/2021 était aussi à l'ordre du jour : ceux-ci ont été soldés. Le rapport d'inspection du 15/11/2022 a été transmis à l'exploitant le jour même.

2 constats susceptibles de suites ont été relevés concernant les points suivants :

- La consultation du registre des entreprises extérieures montrait qu'au moment du déclenchement de l'exercice POI du 12/10/2022, une entreprise de nettoyage était présente dans les locaux mais non recensée dans le compte-rendu de l'exercice POI.
- Le modèle de permis de feu présenté ne faisait pas mention d'une surveillance après travaux : l'organisation des rondes n'intègre pas systématiquement la vérification de cette surveillance.

L'exploitant répond sur ces 2 points : afin de répondre aux exigences, SPSE a travaillé sur les documents mentionnés - permis de feu à nu ou pas, mais aussi autorisations de travail et permis complémentaires. Les remarques de la DREAL ont été intégrées, avec une formalisation de la surveillance (fin du travail et surveillance post-intervention).

4/ Projets en cours ou à venir sur les communes de Gennes, Nancray et La Chevillotte

Comme indiqué lors de la dernière réunion, la commune de Gennes a mis en route la zone constructible inscrite dans son PLU, d'une capacité de 30 habitations. Cette urbanisation a commencé et se fait en direction du dépôt.

¹ L'ensemble des comptes rendus d'inspection et arrêtés préfectoraux relatifs aux sites industriels sont consultables sur le site internet <https://www.georisques.gouv.fr/>, onglets risques/installations.

L'exploitant souhaite savoir où en est le projet d'installation d'éoliennes dont il avait été question lors de la dernière CSS. La préfecture répond que ce projet a été déplacé.

L'exploitant indique qu'il a commandé une étude de faisabilité pour un projet d'installer des panneaux solaires sur la partie non utilisée de son terrain, qui représente près de 35'000 m². Le raccord au réseau est aussi étudié, sachant que la production d'électricité serait supérieure aux besoins du site. Les services de l'État prennent acte.

5/ Points divers

Atterrissage de montgolfières :

Famille ROBERT : un premier atterrissage de montgolfière avait été constaté par des habitants le 05/09/2021 au soir sur leur exploitation. Un second a eu lieu l'année dernière également sur leur exploitation, à 150 mètres des limites du site. Ceux-ci ont identifié le propriétaire et lui ont signalé le fait. L'exploitant est-il au courant ? La probabilité d'atterrissage sur le dépôt semble importante, pourtant il n'est pas prévu dans les scénarios d'accident. Le PPRT impose des restrictions aux habitants du périmètre en raison d'un accident dont l'occurrence est bien plus rare.

Réponse de l'exploitant : il n'a pas été informé car il n'y a pas eu d'intrusion. Le survol du site est réglementé. Une montgolfière atterrissant sur le toit d'une cuve n'occasionnerait pas de dégât au site, mais les personnes à bord pourraient être blessées et les pompiers seraient amenés à intervenir. Un début de feu occasionné par les bouteilles de gaz est peu probable. Il serait néanmoins géré via les installations de défense contre l'incendie du site. Ce type de situation – rupture de bac - est donc compris dans l'étude de danger.

Éclairage du site :

Celui-ci est réglementairement obligatoire en termes de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et clôt la séance.

Le Président de séance,



Cyril THEILLET

Annexe : liste des participants

Collège administration de l'État

Cyril THEILLET, président de la CSS, préfecture du Doubs
Wilfried GERARD, inspecteur des installations classées, DREAL

Collège Élus des collectivités territoriales

Jean SIMONDON, maire de Gennes
Vincent FIETIER, maire de Nancray
Jean-Michel LHOMMÉE, 1^{er} adjoint, mairie de Gennes
Jean-Luc BARBIER, adjoint au maire de La Chevillotte
Antoine PETIARD, Grand Besançon Métropole
Roger BOROVIK, 1^{er} adjoint, mairie de La Chevillotte

Collège exploitant de l'installation classée

Claude VAUCHER, directeur de la SFPLJ
Michel ECHAUBARD, chef du dépôt pétrolier de Gennes
Frédéric GIROD, directeur de la SPSE

Collège Riverains et Associations de protection de l'environnement

Thérèse ROBERT, association AGRISS
Adrien ROBERT, riverain

Personnalités qualifiées

Jérôme BORDY, SIDPC, préfecture du Doubs
Sébastien BONNETON, service Prévision, SDIS du Doubs
Sandrine ALLAIRE, Agence Régionale de Santé
Anaïs DETOURNAY, responsable Études, ATMO Bourgogne Franche Comté

Participants hors collège :

Stéphanie BRAUD, préfecture du Doubs
Georges PICAUD, préfecture du Doubs
Catherine SAUT, rédactrice du compte-rendu – ACERIB

